



## Durée du preavis cdi

Par **Rayan0102**, le **25/12/2018** à **15:18**

Bonjour,

J aimerais démissionner de mon entreprise (ssii) mais je ne suis pas sur de la duree du preavis a effectuer.

Quand j ai signé mon contrat en 2008 c était précisé 2 mois de preavis. Mais j avais signé pour un poste en tant que technicien.

Par la suite on m' a changé de grade, j ai le statut cadre maintenant (sur la fiche de paie). Normalement pour un cadre c est 3 mois de preavis (convention syntec).

La société ne m'a pas fais signé d avenant de contrat.  
Mon preavis est il donc de 2 mois ou de 3 mois?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **25/12/2018** à **15:41**

Bonjour,

C'esrt normalement la durée du préavis prévue à la Convention Collective pour le statut au moment de la démission...